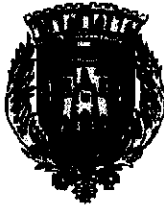


**VILLE DE LENS**  
(PAS-DE-CALAIS)



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AFFICHE EN MAIRIE LE 30 MARS 2009**

Adresser la correspondance impersonnellement à  
Monsieur le Maire  
Député du Pas-de-Calais  
Vice-Président de la Communauté de LENS-LIEVIN  
62307 LENS CEDEX

=====  
**SEANCE DU 27 MARS 2009 A 19 H 15**  
=====

☎ 03.21.69.86.86 - Télécopie 03.21.69.08.22

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES CONTENTIEUX  
FD/VB

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 20 mars 2009.

**Etaient présents** : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, MM. CAVACO, BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. MISMACQUE, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ.

**Etaient excusés** : M. PLAYEZ, ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mlle TIMME, ayant donné pouvoir à M. RAYTER.

**Etait absente** : Mme SAINT ARNOULT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Paule LEDENT, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES ET AFFAIRES GENERALES**

**1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**  
(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES  
depuis le 31 décembre 2008

<b>n° d'ordre</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>objet de la décision</b>
2009-1	05/01/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie au collège Pierre et Marie CURIE de LIEVIN pour l'organisation de la manifestation intitulée "Forum des Formations" (halle BERTINCHAMPS du 21 au 23 janvier 2009)
2009-2	08/01/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition d'un véhicule type Monospace (société DERACHE DUCARIN à 62210 AVION)
2009-3	12/01/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Racing Club de LENS pour l'organisation de la manifestation intitulée "Spectacle du Nouvel An des J.S.O." (halle BERTINCHAMPS le 18 janvier 2009)
2009-4	14/01/09	sans objet
2009-5	16/01/09	Relative à l'organisation d'activités périscolaires durant le temps méridien du 5 janvier au 26 juin 2009 (association "Ad Hoc" et Mlle Priscilla BOURET)
2009-6	16/01/09	Relative à l'organisation d'activités périscolaires en soirée du 5 février au 26 juin 2009 (association "Ad Hoc")
2009-7	26/01/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la mission de communication, de coordination, et de suivi de la qualité architecturale et urbaine des programmes de construction de la Cité Montgré (société BOYELDIEU DEHAEN à 59000 LILLE)
2009-8	26/01/09	Relative à la délégation à l'Etablissement Public Foncier Nord/Pas-de-Calais du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé à LENS, 12 rue de La Glissoire
2009-9	30/01/09	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs mercredis-jeunes, petites vacances - rémunération du personnel
2009-10	30/01/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à l'Association Profession Sports 62 pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en faveur des personnes lensoises bénéficiaires du R.M.I. (bâtiment A du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard du 27 janvier au 3 février 2009)
2009-11	02/02/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en faveur des jeunes (bâtiment A du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard du 1er au 8 mars 2009)
2009-12	02/02/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en faveur des jeunes (bâtiment C du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard du 1er au 6 mars 2009)
2009-13	05/02/09	Portant révision de la redevance pour occupation du domaine public (occupation des emplacements de parkings situés à proximité du stade F. BOLLAERT)
2009-14	09/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la fourniture de produits de signalétique intérieure pour les bâtiments communaux (société SOMIS à 59190 HAZEBROUCK)

2009-15	09/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux fournitures pour les aménagements et agencements intérieurs des équipements de la Ville de LENS (société TRESNOIS-DESCAMPS à 59443 WASQUEHAL)
2009-16	10/02/09	Portant désignation d'un avocat (Me LEVY, avocat à 91160 LONGJUMEAU - dépôt de plainte pour le compte de la Collectivité lennoise pour mise en danger d'autrui contre M. Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale, et toute personne chargée par ses soins de mettre en œuvre le Service Minimum d'Accueil dans les écoles)
2009-17	17/02/09	Relative à l'occupation du centre d'animation culturelle Albert CAMUS (avenant n° 9)
2009-18	19/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'hydrocurage des réseaux EP et EU de l'ensemble des bâtiments communaux (société ENVINORD BACQUET à BARLIN)
2009-19	19/02/09	Relative à la mise à disposition d'une exposition du 24 février au 7 avril 2009 à la médiathèque de LENS ("roman policier au féminin" - médiathèque départementale - antenne de 62004 DAINVILLE)
2009-20	20/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la collectivité dans le cadre d'une procédure de désignation d'un investisseur privé chargé d'élaborer un projet mixte en lieu et place de l'ancien cinéma APOLLO (société IMPLANT'ACTION à 59203 TOURCOING)
2009-21	20/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la collectivité dans le cadre d'une procédure de désignation d'un investisseur immobilier tertiaire sur le quartier des gares (société SOREC à 93695 PANTIN)
2009-22	20/02/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la définition de l'identité visuelle de la Ville de LENS (Agence MIXTE à 59650 VILLENEUVE D'ASCQ)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Votants : .....38**  
**Pour : .....37**  
**Contre : .....0**  
**Abstention : .....1 (Mme VINCENT)**

2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATIONS  
(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

3 - DEPART DE MADAME HUGUET DES SERVICES DE LA VILLE DE LENS – REMISE D'UN TABLEAU  
(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le Conseil municipal donne son accord pour que le tableau acquis en 2005 de Monsieur Serge DIPOKO intitulé "MOUTO" ("la femme") exprimant la maternité, soit remis en cadeau à Madame Marie-Christine HUGUET, directeur général des services depuis 2002, à l'occasion de son départ de la Ville.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

- 4 - AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA PHOTOGRAPHIE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES  
(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal décide de ne pas procéder à la prise de photographies pour les passeports biométriques et de signer à cet effet une convention avec les professionnels de la photographie.

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

- 5 - AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR MISE A DISPOSITION DE STATIONS D'ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES  
(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour la mise en dépôt de quatre stations fixes ainsi que pour le prêt temporaire d'une station mobile en cas de besoin pour les personnes à mobilité réduite.

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

- 6 - ADHESION A L'ASSOCIATION EURALENS  
(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le Conseil municipal décide :

⇒ d'adhérer en qualité de membre fondateur à l'association EURALENS et de verser chaque année la cotisation, fixée à 1 000 euros pour l'année 2009,

⇒ de prendre acte des statuts de l'association EURALENS, joints à la présente.

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

**Votants : .....38**  
**Pour : .....36**  
**Contre : .....0**  
**Abstention : .....2 (MM. MISMACQUE et HUMEZ)**

Par ailleurs, il a été procédé à la désignation de deux représentants à l'Assemblée Générale.

Après un appel à candidatures en séance et un vote à bulletin secret, ont été obtenus les résultats suivants :

VOTANTS .....	:	38
BULLETINS NULS .....	:	3
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES :		35

**ONT OBTENU :**

- pour la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN"
- Monsieur Guy DELCOURT ..... 35 voix
  - Monsieur Sylvain ROBERT ..... 30 voix
- pour la liste "LENS, C'EST VOUS"
- Madame Sophie GAUTHY ..... 5 voix

Les candidats présentés par la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus en qualité de représentants de la Ville de LENS au sein de l'assemblée générale de l'association "EURALENS" :

- Monsieur Guy DELCOURT,
- Monsieur Sylvain ROBERT.

- 7 - ACCORD DE LA COMMUNE DE LENS SUR LA CESSION PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LENS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS DE TROIS PARCELLES SITUÉES A LENS, RUE LOUCHEUR  
(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le Conseil municipal autorise le Centre communal d'action sociale de LENS à céder au C.C.A.S. de LOISON SOUS LENS, 3 parcelles cadastrées section BM n° 259, 260 et 455 pour 382 m<sup>2</sup> au total situées rue Loucheur, au prix de 2 000 euros selon avis des services fiscaux, afin de permettre la construction d'un équipement de proximité à caractère social.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

- 8 - OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA REALISATION DU TRONÇON DE LA LIGNE DE TRAMWAY PASSANT SUR LA COMMUNE  
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Le Conseil municipal approuve les objectifs de concertation pour la mise en œuvre de l'axe 1 de la ligne de tramway (liaison LIEVIN - NOYELLES GODAULT), savoir l'information des habitants, des associations locales et de toute personne concernée ainsi que les modalités de concertation :

- dossier de concertation et registre de recueil d'observations mis à disposition des mairies,
- réunions publiques dans les communes traversées,
- expositions dans les communes traversées,
- plaquette de présentation du projet distribuée à l'ensemble des ménages du territoire du S.M.T.,
- informations sur le site Internet du S.M.T.,
- conférence de presse.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

9 - APPEL A PROJETS DU CONSEIL REGIONAL NORD/PAS-DE-CALAIS "ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS A L'INNOVATION" ET "CULTURES ET TERRITOIRES" - ANNEE 2009  
(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation et le soutien des projets suivants, sous réserve de l'obtention des libéralités sollicitées auprès du Conseil Régional, savoir :

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Participation Ville	Subvention Région	Autre subvention
L'enfant et l'art	Ville - Education Nationale	6 336	3 231	3 105	
Pass'port pour l'emploi	C.C.A.S.	30 000	15 000	15 000	0
Former des acteurs des quartiers prioritaires pour la mise en œuvre de projets collectifs à visée citoyenne et solidaire	Association Culture et Liberté	12 500	3 000	3 000	6 500
<b>TOTAL</b>		<b>48 836</b>	<b>21 231</b>	<b>21 105</b>	<b>6 500</b>

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

10 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE (GS LAPIERRE) - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE FAISANT SUITE AU CONCOURS REALISE DANS LE CADRE DES ARTICLES 38,70 et 74 DU CODE DES MARCHES PUBLICS  
(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le Conseil municipal attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le quartier de la Grande Résidence au groupement Groupement GA Architecture, OTE Ingénierie, OTELLIO, BETR, Florence MERCIER moyennant un forfait de rémunération provisoire de 639 990 euros H.T. (avec un taux de rémunération global de 10,94 %)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Votants : .....38**  
**Pour : .....37**  
**Contre : .....0**  
**Abstention : .....1 (Mme VINCENT)**

11 - DEMOLITION DE L'ECOLE LAPIERRE - QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE  
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le Conseil municipal autorise la mise en œuvre du processus de démolition de l'école LAPIERRE à la Grande Résidence, attribue le marché de travaux à l'entreprise SAS FERRARRI à RETHEL (08) pour un montant global et forfaitaire de 138 257,60 euros H.T. :

- tranche ferme : 61 139,52 euros T.T.C.
- tranche conditionnelle : 77 118,08 euros T.T.C.

.../...

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou actes à cet effet.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

**Votants : .....38**  
**Pour : .....37**  
**Contre : .....0**  
**Abstention : .....1 (Mme VINCENT)**

12 - SANS OBJET

### **MARCHES PUBLICS : TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES**

13 - FABRICATION DU MOBILIER DURABLE ASSOCIE AUX MASSIFS DE FLEURISSEMENT - ANNEE 2010 - PARTICIPATION DES SECTIONS TECHNIQUES DU LYCEE BEHAL ET DE LA SEGPA DU COLLEGE JEAN ZAY  
 (Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HANON à associer les élèves des sections techniques du lycée BEHAL et de la SEGPA du collège Jean ZAY à la fabrication du mobilier thématique dans les massifs de fleurissement pour l'année scolaire 2009-2010.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

14 - CITE 9 - RUE BEAUMARCHAIS - TRAVAUX DE V.R.D. - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
 (Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement pour les travaux de V.R.D. Cité 9 rue Beaumarchais, le montant de la subvention s'élevant à 500 292 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la commission d'appel d'offres, Monsieur Thierry DAUBRESSE, à

- solliciter l'aide financière de l'Etat pour la réalisation de l'opération prévue,
- solliciter l'aide financière de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62)
- signer la convention attributive de subvention.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

15 - CITE 2 - RUES LABICHE, DESPITCH ET KOPERNIK - TRAVAUX DE V.R.D. -  
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement pour les travaux de V.R.D. Cité 2 rues Labiche, Despitch et Kopernik, le montant de la subvention s'élevant à 335 000 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la commission d'appel d'offres, Monsieur Thierry DAUBRESSE, à

- signer avec les sociétés RAMERY de LENS et SANTERNE de SAINTE CATHERINE LES ARRAS, tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés,
- solliciter l'aide financière de l'Etat pour la réalisation de l'opération prévue,
- solliciter l'aide financière de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62)
- signer la convention attributive de subvention.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

### ACTION EDUCATIVE

16 - PROJET DE FERMETURE DE CLASSES A LENS  
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil municipal demande à l'Inspection Académique de revoir l'opportunité de la fermeture de la 11ème classe à l'école élémentaire Jules VERNE et de la 10ème classe à l'école élémentaire CURIE.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

17 - ECOLE MATERNELLE LAPIERRE - DELOCALISATION DANS LES ECOLES  
MATERNELLES LAMPIN ET MONTESSORI DES LA RENTREE DE SEPTEMBRE  
2009 - RESPECT DE LA SECTORISATION ACTUELLE  
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil municipal maintient la sectorisation actuelle pour l'inscription des élèves relevant de la maternelle LAPIERRE pendant la délocalisation dès septembre 2009 dans les écoles maternelles LAMPIN et MONTESSORI et ce, durant toute la durée des travaux de démolition-reconstruction.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

18 - PROCEDURE DE DESAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION  
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil municipal autorise l'engagement de la procédure de désaffectation auprès de Monsieur le Préfet pour les logements sis 31 et 33 avenue Allende et 163 rue de Londres, dans le cadre des dossiers de démolition de l'école maternelle LAPIERRE et de construction d'une école maternelle à Jules VERNE.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

19 - ACCUEIL DE LOISIRS - MODALITES D'ORGANISATION – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES - ETE 2009  
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le Conseil municipal approuve les modalités d'organisation des C.L.S.H. pour l'été 2009, savoir :

- des centres de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 5 ans,
- des centres de loisirs pour les enfants âgés de 6 à 11 ans,
- un centre à thème à dominante sportive, culturelle et artistique pour les enfants âgés de 11 à 16 ans dénommé "centre à thème",
- les sorties d'un jour proposées 2 fois par semaine aux enfants âgés de 6 à 11 ans

et arrête le montant des participations des familles de la façon suivante :

Montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques 2008 I.R.P.P. (revenus de l'année 2007)	CENTRES DE LOISIRS – ANNE 2009								
	TARIF ENFANT PAR JOUR – ANNE 2009								
	1er			2ème			3 <sup>ème</sup> et au-delà		
	Journée continue	SUJ	Garderie ½ h	Journée continue	SUJ	Garderie ½ h	Journée continue	SUJ	Garderie ½ h
Avec repas	Sans repas		Avec repas	Sans repas		Avec repas	Sans repas		
impôt nul ou inférieur à 152,44 €	5,30 €	4,00 €	0,25 €	4,90 €	3,90 €	0,25 €	4,60 €	3,80 €	0,25 €
impôt entre 152,45 € et 304,89 €	6,30 €	4,50 €	0,30 €	5,90 €	4,30 €	0,25 €	5,60 €	4,10 €	0,25 €
impôt entre 304,90 € et 609,79 €	8,40 €	5,90 €	0,35 €	8,10 €	5,70 €	0,35 €	7,80 €	5,50 €	0,35 €
impôt entre 609,80 € et 1 067,13 €	9,00 €	6,30 €	0,40 €	8,70 €	6,00 €	0,40 €	8,40 €	5,90 €	0,35 €
impôt entre 1 067,14 € et 1 829,38 €	10,30 €	7,00 €	0,45 €	9,80 €	6,90 €	0,45 €	9,60 €	6,60 €	0,40 €
impôt entre 1 829,39 € et 2 744,07 €	12,80 €	8,00 €	0,50 €	12,50 €	7,90 €	0,50 €	12,20 €	7,70 €	0,50 €
impôt entre 2 744,08 € et 4 649,69 €	14,70 €	9,20 €	0,55 €	14,40 €	9,00 €	0,55 €	14,00 €	8,80 €	0,50 €
impôt supérieur à 4 649,70 €	15,70 €	9,80 €	0,60 €	15,40 €	9,70 €	0,60 €	15,10 €	9,50 €	0,60 €
Familles non lensoises	17,50 €	12,30€	0,75 €	17,15 €	11,30€	0,70 €	16,80 €	10,30€	0,65 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

20 - ACCUEIL DE LOISIRS - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT  
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

## FETES ET CULTURE

### 21 - PARTENARIAT FINANCIER OU LOGISTIQUE - MANIFESTATIONS ESTIVALES (Rapporteur : Madame H  l  ne CORRE)

Le Conseil municipal adopte la grille tarifaire suivante pour le partenariat avec des entreprises pour les   v  nements ci-apr  s repris :

- 21 mai : march   aux fleurs
- 27 - 28 juin grandes f  tes de LENS (place aux enfants, carnaval)
- 14 juillet : f  te nationale

montant du partenariat	visibilit�� propos��e en ��change
soutien logistique	calicot sur le site de la manifestation
< 700 ��	- communication m��dias - flyers - site Internet de la Ville de LENS - invitations
entre 700 et 1 500 ��	l'ensemble des supports cit��s ci-dessus + programme
entre 1 500 et 5 000 ��	l'ensemble des supports cit��s ci-dessus + affiches 40 x 60 cm
entre 5 000 et 10 000 ��	l'ensemble des supports cit��s ci-dessus + messages radios
> 10 000 �� <u>A noter :</u> exclusivit�� par famille de m��tier/d'activit��	l'ensemble des supports cit��s ci-dessus + affiches 120 x 175 cm

**   Adopt  e    l'unanimit   apr  s que le conseil municipal en eut d  lib  r  .**

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 22 - PERSONNEL - AGENTS CHARGES DE LA LUTTE CONTRE LES BRUITS (Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

**   Adopt  e    l'unanimit   apr  s que le conseil municipal en eut d  lib  r  .**

## FINANCES

### 23 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVANCE DE SUBVENTION - ANNEE 2009 (Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le Conseil municipal accorde une subvention de 15 000 euros au C.L.E.D.S. (Centre Lensois d'Education et de D  couvertes Sportives) au titre de l'ann  e 2009.

**   Adopt  e    l'unanimit   apr  s que le conseil municipal en eut d  lib  r  .**

24 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2009  
(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le Conseil municipal autorise :

- l'encaissement d'une somme de 20 676,63 euros reversée par l'Association Lensoise pour la Démocratie Participative et de Proximité (A.L.D.2.P.) que l'association avait reçue à titre de subvention et non utilisée par ses soins,
- le versement d'une somme de 40 000 euros C.O.S. (comité d'œuvres sociales) du personnel de la Ville de LENS au titre de l'année 2009.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

25 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES  
(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le Conseil municipal refuse l'admission en non-valeur des somme suivantes :

- année 2005 : 4 570,96 euros
- année 2006 : 1 257,69 euros
- année 2007 : 6 842,57 euros
- total général : 12 671,22 euros

concernant des loyers pour un immeuble situé 12 Place du Général de Gaulle

⇒ **Après avis défavorable de la commission des finances à l'admission en non-valeur, délibération rejetée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

26 - TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES CONTRIBUTABLES HANDICAPES OU INVALIDES OU HEBERGEANT DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES  
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil municipal décide d'appliquer les dispositions de l'article L. 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts pour l'abattement spécial à la taxe d'habitation égal à 10 % calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune en faveur des contribuables qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du Code de la Sécurité Sociale,
- 2) être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale,
- 3) être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,

- 4) être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- 5) occuper son habitation principale avec des personnes qui remplissent les conditions ci-avant aux 1) et 4).

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

27 - APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE POUR LA VALEUR AJOUTEE  
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la conclure avec l'Etat la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A. afin bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

28 - RAPPORT DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009  
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Votants : .....38  
 Pour : .....31  
 Contre : .....2 (M. MISMACQUE, Mme VINCENT)  
 Abstentions : .....5 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. HUMEZ)

29 - BUDGET PRIMITIF 2009 - CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION  
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Votants : .....38  
 Pour : .....31  
 Contre : .....2 (M. MISMACQUE, Mme VINCENT)  
 Abstentions : .....5 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. HUMEZ)

## MOTIONS

### 30 - POUR LA DEFENSE DE NOS DEPARTEMENTS (Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

#### Texte intégral de la motion :

"Le Président de la République a installé le mercredi 22 octobre 2008 un "Comité pour la réforme des collectivités locales", présidé par l'ancien Premier Ministre Edouard BALLADUR, composé de onze membres, dont Monsieur Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre.

Ce comité a été chargé de réfléchir à une nouvelle organisation territoriale de la France.

Les grands axes de cette mission sont les suivants : simplifier les structures, clarifier les compétences, maîtriser les dépenses des collectivités et réformer la fiscalité locale.

Le comité doit rendre ses conclusions au Président de la République qui les transmettra au Parlement avant l'été pour d'éventuels projets de lois.

Il est donc urgent de réagir.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais, lors de sa session du 16 février 2009, a voté une motion pour "défendre la solidarité, la proximité et le développement des territoires" demandant notamment que soient maintenus

- les échelons de proximité, identifiés par nos concitoyens, à savoir les communes, les intercommunalités et les conseils généraux,

- les modes d'élection des conseillers généraux,

- l'entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence,

et insistant sur le fait qu'une telle réforme ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale et financière et la liberté de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

Il est donc indispensable de manifester sans tarder notre soutien pour la sauvegarde des départements et de nous mobiliser pour que soient préservées les possibilités d'une action concertée au plus proche des habitants et un accès à la culture, au sport, à l'éducation... pour tous.

Les habitants ont plus que jamais besoin de la proximité et de la solidarité du Conseil Général du Pas-de-Calais.

C'est la raison pour laquelle une motion vous est soumise ce soir. "

***⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.***

**Votants : .....38**

**Pour : .....35**

**Contre : .....0**

**Abstentions : .....3 (Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. REAL)**

31 - CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE - MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL REGIONAL NORD/PAS-DE-CALAIS  
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Texte intégral de la motion :

La crise financière qui s'est déclarée au second semestre 2008 aux Etats Unis s'est propagée à l'Europe et s'est également étendue en une crise économique qui touche particulièrement notre région.

Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, lors de sa séance du 18 février dernier, a voté la motion reprise en annexe, dénonçant la situation critique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les habitants de la Région et demandant au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'emploi.

Il vous est proposé d'apporter votre soutien à la motion approuvée par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais

Annexe à la délibération n° 31

## SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2009

### Motion d'urgence présentée par l'Exécutif Régional

-----

La crise financière, née aux Etats-Unis d'un endettement général et d'un capitalisme sauvage sans foi ni loi, contamine chaque jour un peu plus l'économie réelle, condamnant l'Europe et le monde à la récession et à l'angoisse devant la montée du chômage et de la précarité.

Au sein de la communauté nationale, la région Nord - Pas de Calais apparaît une fois encore comme l'un des territoires les plus menacés. Les licenciements économiques s'ajoutent les uns aux autres (BOSAL, VISTEON, FAURECIA, WAGON AUTOMOTIVE, LA REDOUTE, LES 3 SUISSES, AVOT VALLEE) pour faire le malheur de notre population.

Le Conseil Régional tient à rappeler avec force que la conduite de la politique économique et de la politique de l'emploi relève avant tout de la responsabilité de l'Etat et des élus qui le gouvernent. C'est pourquoi l'Assemblée Régionale demande au Président de la République et à son gouvernement de donner l'exemple et de prendre immédiatement les mesures visant à redonner confiance et espoir aux 4 millions d'habitants du Nord - Pas de Calais :

**1° En ne supprimant aucun emploi dans la fonction publique en 2009.** L'application aveugle et injuste de la politique nationale de non-remplacement des nombreux fonctionnaires partant à la retraite (33 000 suppressions à l'échelle du pays) aggravera la sous-administration du Nord - Pas de Calais en supprimant cette année au moins 2 000 emplois.

**2° En arrêtant le démantèlement insensé de l'Education Nationale dans le Nord - Pas de Calais :** 730 postes d'enseignants doivent être rayés de la carte scolaire à la rentrée 2009, portant le total des suppressions d'emplois à près de 4 000 (3 906) au sein de l'école de la République depuis 2002.

.../...

**3° En instituant, à titre exceptionnel, une protection sociale supplémentaire pour tous les salariés de la 4<sup>ème</sup> région industrielle de France, forte aujourd'hui de ses 250 000 emplois industriels et donc fragilisée par la crise économique. Dans cette perspective, le Conseil Régional renouvelle sa demande d'étendre le contrat de transition professionnelle à toute la région et non à quelques bassins d'emplois choisis selon des critères proches du bon plaisir du Prince.**

Au cas où cette généralisation du C.T.P. (contrat de transition professionnelle) serait refusée par le gouvernement, l'Assemblée Régionale demande instamment aux pouvoirs publics d'organiser la concertation pour aboutir le plus rapidement possible à une régionalisation de la Convention de Reclassement Personnalisée, sur des bases améliorées par un cofinancement entre l'État et la Région, avec le concours des partenaires sociaux.

Même si l'emploi et la protection sociale ne relèvent pas des compétences régionales, même si l'annonce brutale de la suppression de la taxe professionnelle, représentant 71 % des mesures fiscales du Conseil Régional, inquiète profondément les élus régionaux, le Conseil Régional estime de son devoir de tout mettre en œuvre pour concourir à la protection de ses habitants et pour affronter la crise avec la volonté de préserver l'avenir.

***⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.***

**Votants : .....38  
Pour : .....31  
Contre : .....0  
Abstentions : .....7 (M. BOURSIER, M. DEPREZ, Mme PERMUY, Mme GAUTHY, M. MISMACQUE, M. REAL, M. HUMEZ)**

La séance est levée à 23 heures 25.